



ENFANCE / FAMILLE

Nouveaux parents ? L'Etat vous aide !



Parce que la naissance d'un enfant est un événement majeur, l'Etat et l'AIPI s'associent pour vous aider au quotidien.



Créé le : 21/08/2023

Vous êtes à la recherche d'un travail ou vous souhaitez une réorientation professionnelle depuis l'acquisition de votre statut de parent ?

Vous pensez que vos conditions de logement ont des conséquences sur la santé de votre enfant ?

Faites-le savoir auprès du responsable du site où votre enfant est accueilli et bénéficiez d'un accompagnement personnalisé ! Ces services, financés par l'Etat, sont totalement gratuits pour les bénéficiaires.

Plus de détails sur les démarches dans les pièces téléchargeables.



AIPI - Accompagnement professionnel (/sites/cc-basseemontois.fr/files/media/downloads/2022-12-09_aipi_accompagnement-pro.pdf)

PDF
810.87 Ko



AIPI - Habitat indigne (/sites/cc-basseemontois.fr/files/media/downloads/2022-12-09_aipi_habitat-indigne_a4_logement.pdf)

PDF
809.5 Ko